



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Comptoir des entrepreneurs

Question écrite n° 3872

Texte de la question

M. Louis Pierna attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur la situation particulièrement grave que traverse le Comptoir des entrepreneurs. Le 8 juillet prochain, le comité d'entreprise doit annoncer un plan de licenciements. A très court terme, c'est son existence même qui est menacée. L'Etat est à plus d'un titre directement concerné. Il siège au conseil d'administration. De plus de 1500 emplois sont menacés et le Comptoir des entrepreneurs tient un rôle important dans le secteur du logement. Il développe en effet des activités d'intérêt général ou de service public dans la gestion des P.A.P., finance des investissements spécifiques pour les collectivités publiques comme la rénovation des lycées ou des projets d'aménagement, favorise l'accès à la propriété pour les particuliers et remplit enfin toutes les missions liées à l'activité du logement. Alors que le Gouvernement proclame la lutte contre le chômage et la relance du bâtiment comme les priorités de son action, il serait choquant que rien ne soit fait pour sauver le Comptoir des entrepreneurs. Le Gouvernement pourrait, par exemple, garantir de nouveaux emprunts du Comptoir afin que celui-ci puisse assurer la pérennité de ses activités. Aussi, il demande au Gouvernement quelles mesures concrètes il entend prendre d'urgence.

Texte de la réponse

Le Comptoir des entrepreneurs est une importante institution financière spécialisée employant plus de 1 500 personnes, en partie chargée de la gestion de procédures publiques de prêts au logement. De ce fait, l'Etat ne s'est pas désintéressé de la situation de cet établissement. C'est sous son égide que s'est mise en place une recapitalisation du Comptoir des entrepreneurs au titre de 1992. Par ailleurs, l'Etat, qui a récemment approuvé la nomination d'un nouveau dirigeant, propose par les principaux actionnaires présents au conseil d'administration du comptoir, vient de donner sa garantie à une émission obligataire de l'établissement pour 2 MF.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3872

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2071

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3213